



# Guide du parrain et formulaire de mise en candidature

**ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE**



## L'ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

L'Ordre du mérite vétérinaire est une distinction décernée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à un médecin vétérinaire reconnu pour son dévouement, son service exemplaire, son éthique et son professionnalisme. Les réalisations du lauréat doivent avoir été exceptionnelles et avoir contribué de façon significative à la profession et à sa communauté.

Le guide suivant vise à soutenir les personnes qui souhaitent soumettre une candidature pour ce prix.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès de ses collègues et de la clientèle (40 points)
2. Exécution des actes professionnels selon les pratiques reconnues par la profession (40 points)
3. Rayonnement de la profession vétérinaire (20 points)

## PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les personnes (parrains) peuvent soumettre une candidature en suivant trois étapes :

1. Compléter le dossier de candidature via le formulaire interactif disponible dans le présent guide. Les réponses ne doivent pas excéder l'espace prévu. **Important : aucune candidature manuscrite ne sera acceptée.**
2. Recueillir obligatoirement entre minimum trois et maximum cinq lettres d'appui d'un maximum de 350 mots. Les lettres d'appui supplémentaires ne seront pas considérées. Facultatif : recueillir des témoignages, le curriculum vitae du candidat ou tout autre document pertinent.
3. Transmettre le formulaire de mise en candidature et les lettres d'appui en format PDF par courriel à l'adresse : [communications@omvq.qc.ca](mailto:communications@omvq.qc.ca). Vous recevrez un accusé de réception.

## EXCLUSIONS

Toutes candidatures incomplètes, rédigées de façon manuscrite, qui n'ont pas été transmises dans les délais ou qui ne correspondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas analysées par le comité. Le comité de reconnaissance du mérite portera une attention particulière à la qualité de la présentation du dossier. Les employés de l'Ordre et les membres actifs du comité de la reconnaissance du mérite ne sont pas admissibles aux Prix de reconnaissance du mérite.

## ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Le candidat doit être un médecin vétérinaire membre de l'Ordre dont la carrière a été empreinte d'un dévouement remarquable et de professionnalisme. Un membre peut être parrainé à nouveau lors d'une année ultérieure.

La période de mise en candidature est du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

## QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?

Un médecin vétérinaire ne peut présenter sa propre candidature. La candidature doit être présentée par un parrain. Il a la responsabilité et doit être en mesure de faire la démonstration des critères requis.

Le parrain peut être soit :

- un médecin vétérinaire;
- un représentant d'une association de médecins vétérinaires (AMVPA, AVIA, AMVQ, ReVeR, etc.);
- un représentant d'un organisme (groupe d'éleveurs, association agricole, fondation, refuge, etc.);
- un représentant d'une institution (université, cégep, gouvernement, etc.).

## LETTRES D'APPUI

Le dossier de candidature doit recueillir un minimum de trois et un maximum de cinq témoignages de clients, collègues ou membres de la communauté en soutien au candidat. Ces lettres d'appui doivent correspondre à la définition du prix et compléter la mise en candidature, sans être redondantes et répétitives. Elles doivent avoir un maximum de 350 mots. Seules les cinq premières lettres d'appui seront considérées.

## ÉVALUATION DES DOSSIERS SOUMIS ET CANDIDATURE RETENUE

Le comité de la reconnaissance du mérite évaluera les dossiers soumis de façon objective en tenant compte de la grille d'évaluation. Le comité recommandera au conseil d'administration (C.A.) le nom du candidat ayant obtenu les meilleurs résultats. Pour être soumis au C.A., un candidat devra avoir obtenu un minimum de 50 % des points pour chacun des critères et de 75 % pour l'ensemble du dossier. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette reconnaissance, le C.A. ne retient qu'un seul lauréat par année.

## TOURNAGE DE LA VIDÉO HOMMAGE

Une vidéo hommage au lauréat sera présentée à l'occasion de la remise du prix. Le tournage se déroulera dans le milieu de travail du lauréat et nécessite une disponibilité d'environ trois heures où l'équipe le suivra dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes.

À titre de parrain de la candidature, il est fortement recommandé que vous participiez à la journée de tournage, en plus de contribuer à l'enregistrement d'une entrevue hommage. Chaque vidéo présente les entrevues de trois personnes significatives dans la carrière et les réalisations du lauréat. Votre rôle sera aussi de suggérer à l'Ordre les individus à interviewer. Une préentrevue avec l'équipe du Service des communications sera effectuée avant le tournage pour guider le parrain et les invités dans le processus.

## REMISE DU PRIX ET RECONNAISSANCE

Les lauréats seront honorés de diverses façons à la suite de leur nomination, notamment :

- Le nom du lauréat, sa vidéo hommage ainsi qu'un résumé de carrière seront publiés dans la section « Prix et distinctions » du site Web de l'Ordre;
- Un communiqué sera partagé sur le site Web de l'Ordre et les réseaux sociaux;
- Les lauréats feront l'objet d'une infolettre spéciale transmise à tous les membres.

La remise du prix sera effectuée lors d'un événement organisé par l'Ordre. Plus de détails seront transmis au lauréat et à son parrain.

|   |   |  |
|---|---|--|
| À l'usage de l'Ordre des<br>médecins vétérinaire du<br>Québec seulement | Nom du candidat                                 |  |
|   | Réception de la candidature                     |  |
|   | Validation de l'admissibilité de la candidature |  |

## Formulaire de mise en candidature

### ORDRE DU MÉRITE VÉTÉRINAIRE

#### Partie 1 – Renseignements généraux

##### Section 1 - Identification de la personne qui présente la candidature

Prénom

Nom

Numéro de permis

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Je suis :

- un médecin vétérinaire
- un représentant d'une association de médecins vétérinaires (AMVPA, AVIA, AMVQ, ReVeR, etc.)

Si oui, laquelle?

- un représentant d'un organisme (groupe d'éleveurs, association agricole, fondation, refuge, etc.)

Si oui, lequel?

- un représentant d'une institution (université, cégep, gouvernement, etc.)

Si oui, laquelle?

Je suis

- un collègue du candidat
- le supérieur du candidat
- une connaissance du candidat
- autre :

- Je comprends que je devrai participer à un tournage pour la réalisation d'une vidéo hommage si le candidat est choisi.

##### Section 2 - Identification du candidat

Le candidat est-il membre de l'Ordre?

- Oui
- Non – si le candidat n'est pas membre de l'Ordre, il n'est pas admissible au prix.

Prénom

Nom

Numéro de permis

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

**Section 1 – Une carrière professionnelle marquée par le dévouement auprès de ses collègues et de la clientèle (40 points)**

**Disponibilité et dévouement (40 points)**

**Comment le candidat démontre-t-il une grande disponibilité auprès de la clientèle? Comment va-t-il au-delà des attentes de ses clients et se démarque-t-il parmi les praticiens à cet égard? (20 points)**

**Comment le candidat démontre-t-il une grande disponibilité et une belle collaboration auprès des collègues?  
(20 points)**

Exemples :

- Répond aux questions de ses collègues et des membres de son équipe
- Est toujours prêt à rendre service
- Fait preuve d'ouverture d'esprit
- Fait preuve de travail d'équipe
- Fait preuve de leadership
- S'assure du bien-être des autres

## Section 2 – Exécution des actes professionnels selon les pratiques reconnues par la profession (40 points)

### Éthique et professionnalisme (10 points)

Le candidat démontre-t-il une éthique professionnelle notable? En quoi le candidat démontre-t-il du professionnalisme? Pourquoi est-il un ambassadeur de la médecine vétérinaire dans son milieu de travail? (10 points)

#### Exemples :

- A un grand sens des responsabilités
- Respecte ses engagements
- Est intègre
- Se fait reconnaître par ses clients

## Compétences scientifiques (30 points)

**Comment applique-t-il les pratiques reconnues par la profession dans les actes qu'il exécute? Ses réalisations ont-elles eu des retombées dans son milieu? En quoi le candidat fait-il preuve de dévouement et de rigueur scientifique pour son domaine de pratique? (20 points)**

**Exemples :**

- A développé une nouvelle méthode ou procédure
- A développé un nouveau service
- A mis en place de nouveaux outils technologiques

**Le candidat fait-il preuve de curiosité scientifique? Comment partage-t-il naturellement ses connaissances avec ses collègues? De quelle manière agit-il comme un mentor? (10 points)**

**Exemples :**

- Est à l'affût de nouvelles méthodes
- Est intéressé par l'innovation
- Accueille les stagiaires
- Transfère ses connaissances à la suite de formations
- Intègre les nouveaux employés

### Section 3 – Rayonnement de la profession vétérinaire (20 points)

#### Implication (10 points)

De quelle façon s'implique-t-il dans les activités professionnelles de son milieu ou de son champ d'activité ou d'association? (10 points)

Exemples :

- Est un représentant régional d'une association
- Siège sur le C.A. d'une association
- Organise des conférences
- Fait partie d'un comité social

## Valorisation de la profession (10 points)

Comment le candidat valorise-t-il la profession auprès du grand public? (10 points)

Exemples :

- Participe aux journées portes ouvertes
- Effectue des entrevues, partage dans les médias
- Donne des conférences grand public, va dans les écoles
- A écrit un livre
- Fait du bénévolat dans sa communauté
- Est membre de groupes sociaux

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Pour toute question, communiquez avec l'équipe de l'Ordre par courriel à l'adresse : [communications@omvq.qc.ca](mailto:communications@omvq.qc.ca).

### LE DOSSIER EST-IL COMPLÉTÉ?

Transmettez le formulaire et les trois lettres d'appui en format PDF par courriel à l'adresse : [communications@omvq.qc.ca](mailto:communications@omvq.qc.ca) au plus tard le **1<sup>er</sup> avril de chaque année.**